



Bilan de la sécurité 2018

Mardi 29 janvier 2019

En dépit d'une hausse des atteintes à l'intégrité physique, l'année 2018 se caractérise par des chiffres positifs en matière de délinquance, notamment en matière de lutte contre les cambriolages. Toutefois, la situation reste contrastée selon les territoires.

La délinquance générale dans le Tarn connaît une légère augmentation des faits constatés : 15 357 faits en 2018 contre 14 884 en 2017, soit une augmentation de +3,18 %.

Cette hausse doit être pondérée puisqu'elle est étroitement liée à une affaire de chèques élucidée à Carmaux. Cette dernière conduisait à elle seule à plus de 440 faits constatés. Exception faite de cette affaire, il est permis d'observer une relative stabilité de la délinquance générale.

Il convient de noter que la proximité de la région toulousaine influe fortement sur la délinquance desservie par des axes routiers favorables aux malfaiteurs (A68, D988, D999, D112). Le Nord et l'Est du département, secteurs ruraux voire montagneux, sont plus épargnés.

Un nombre de faits élucidés en forte augmentation

Avec 5 893 faits élucidés en 2018 contre 4 434 en 2017, le nombre total de faits élucidés par les forces de sécurité, hors affaire carmausine, augmente **de 32,9 %**.

Le taux d'élucidation s'établit à **38,37%** pour 2018 contre **32,65 %** en 2017.

Les atteintes aux biens : un bilan positif

Les atteintes aux biens diminuent dans le Tarn **de - 7,43%** : 8 633 faits contre 9 326 en 2017.

En matière de cambriolages, une baisse importante est observée avec 2 151 faits en 2018 contre 2 323 en 2017, soit une baisse de - 7,4 %. Les forces de l'ordre ont privilégié des procédures courtes permettant des interventions rapides et efficaces. Les communes du département demeurent inégalement concernées par ce phénomène, les secteurs les plus impactés sont les villes de Castres, Gaillac, Albi, Carmaux et Mazamet. Les habitations restent des cibles privilégiées, notamment en journée.

En proportion, le Tarn se situe au même niveau que la moyenne nationale observée.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique en augmentation

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique **ont augmenté de 9,12 %** avec 2 322 faits en 2018, contre 2 128 en 2017. Elles sont majoritairement constituées de violences physiques non crapuleuses, lesquelles augmentent de 13,52 % avec 1 419 faits contre 1 250 en 2017.

Si cette tendance est plus marquée que celle observée au niveau national, le phénomène rapporté au nombre d'habitants demeure en deçà de la moyenne nationale.

Une augmentation des infractions constatées concernant les stupéfiants

Les infractions à la législation sur les stupéfiants connaissent une forte augmentation : **+19% (689 faits en 2018 contre 579 en 2017)**.

Ce phénomène s'explique par l'activité soutenue des forces de l'ordre pour lutter contre ces trafics. Face à une structuration de cette délinquance en lien avec l'économie souterraine de l'agglomération toulousaine, les services ont développé des actions avec des partenaires extérieurs (douanes, CAF, DDFIP, bailleurs,...) et renforcé la recherche de renseignement.

Ces efforts soutenus ont permis d'**importantes saisies** :

- 60 kilogrammes d'herbe/résine de cannabis ;
- 14,5 kilogrammes de cocaïne ;
- Plusieurs dizaines de milliers d'euros en liquide ;
- Plusieurs millions d'euros d'avoires criminels.

Les efforts menés en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants ont également permis le **placement en garde à vue de 183 personnes**.

Bilan de la sécurité routière dans le Tarn en 2018

Après deux années consécutives, 2016 et 2017, sous la barre des 30 tués sur les routes, l'année 2018 a inversé cette tendance dans le département du Tarn.

En effet, **32 décès** sont à déplorer sur les routes tarnaises pour l'année 2018 : soit 6 tués de plus en zone police, par rapport à l'année 2017 qui avait enregistré 26 tués.

A titre comparatif, le département de l'Aude a enregistré en 2018, 33 tués, le Tarn-et-Garonne, 28 tués et l'Aveyron, 24 tués.

Le nombre des blessés est également en augmentation (278 contre 187 en 2017). Toutefois, il convient de souligner que le nombre de blessés hospitalisés baisse de 17 % avec 104 blessés hospitalisés sur 278 blessés (126 en 2017).

Parmi les victimes décédées, plusieurs situations atypiques peuvent être relevées : un piéton a été percuté sur la rocade Castres-Mazamet après avoir quitté précipitamment le service des urgences et un cycliste est décédé des suites d'une chute, la nuit, alors qu'il dévalait une pente à vive allure, dépourvu d'équipement de protection (casque).

Il convient, par ailleurs, de rappeler le décès de la capitaine Marlène CASTANG, dans des circonstances tragiques, alors qu'elle intervenait dans le cadre d'une opération de sécurisation sur la rocade d'Albi.

Les caractéristiques des accidents mortels dans le Tarn en 2018

Sur les 32 tués, on dénombre 21 automobilistes, 3 motocyclistes, 3 cyclomotoristes, 3 cyclistes et 2 piétons.

Les victimes des accidents mortels de 2018 sont majoritairement des automobilistes (66 % des tués). Les usagers de deux roues motorisés représentent 19 % des tués, les cyclistes 9 % et les piétons 6 %. Les motocyclistes sont moins impactés en 2018 avec 3 décès contre 7 en 2017 ainsi que les piétons avec 2 décès contre 4 en 2017.

La mortalité routière tarnaise touche toutes les tranches d'âge de la population avec un risque accru pour les usagers entre 18 et 44 ans et les plus de 65 ans.

Près de deux accidents mortels sur trois n'impliquent **qu'un seul véhicule**. Ces accidents se caractérisent par la perte de contrôle du conducteur ou du motocycliste suivie d'une sortie de route qui se termine contre un obstacle (arbre, aqueduc, parapet, ...).

95% des accidents mortels ont pour origine un défaut de comportement ou un comportement à risque du conducteur.

Une vitesse excessive ou inadaptée est observée dans 47 % des cas. La consommation d'alcool dans 30 % des cas. La prise de stupéfiants dans 10 % des cas. Le refus de priorité dans 13 % des cas. Des malaises dans 7 % des cas.

En ce début d'année 2019, la tendance est stable avec 8 blessés et 2 tués, chiffres identiques à 2018 pour le mois de janvier.

Les actions mises en œuvre en 2018

Le document général d'orientation (DGO) 2018-2022 du Tarn a été signé le 15 juin 2018 par le président du conseil départemental du Tarn, le président de l'association des maires et des élus locaux du Tarn, les procureurs de la République d'Albi et de Castres, le commandant du groupe de gendarmerie, le directeur départemental de la sécurité publique et le préfet.

Cinq enjeux ont été fixés pour cette période :

- le risque routier professionnel,
- la conduite après usage de substances psychoactives,
- les jeunes (14-29 ans),
- les seniors (plus de 65 ans),
- les deux roues motorisés.

Le plan départemental d'actions pour la sécurité routière (PDASR) a validé le financement de 40 actions de prévention pour un montant de **62 130 €**.

De nombreuses opérations de prévention de sécurité routière ont été mises en œuvre tout au long de l'année 2018 par les partenaires associatifs et institutionnels de sécurité routière avec le soutien financier des collectivités et de l'État au travers du plan départemental d'action de sécurité routière.

Près de **80 000 personnes** de tous âges ont pu être sensibilisées à la sécurité routière en 2018.

Les journées de la sécurité intérieure qui se sont déroulées du 10 au 13 octobre 2018 grâce à la mobilisation de l'ensemble des partenaires, ont permis de proposer à de nombreux scolaires ainsi qu'au grand public des actions de prévention sur les dangers de la route, grâce notamment au village de la sécurité installé place du Vigan à Albi.

Le CISR du 9 janvier 2018 (comité interministériel de la sécurité routière) a permis de dégager 18 mesures en faveur de la sécurité routière, notamment la baisse de la vitesse maximale autorisée. Aussi, durant le deuxième semestre 2018, la vitesse maximale autorisée sur les routes à double sens, sans séparateur central en dehors des routes à deux fois deux voies et des routes à trois voies a été abaissée à 80 km/h.

Un groupe de travail associant les services de l'Etat, les forces de l'ordre, le SDIS, le service des routes du conseil départemental, l'association départementale des maires et la DIRSO, s'est réuni le 17 mars 2018 afin d'établir un plan d'actions en matière de prévention et de lutte contre les infractions routières et sur l'amélioration des voiries et des points les plus accidentogènes du réseau routier.

Bilan de la police de sécurité du quotidien (PSQ)

DDSP

La mise en œuvre de la Police de Sécurité du Quotidien au sein de la DDSP du Tarn a été intégrée dans la définition des objectifs assignés en 2018 aux différents chefs de circonscription.

L'accent a été mis sur l'amélioration des partenariats avec les différents acteurs de la sécurité et sur le développement du lien police-population.

1. Une stratégie locale de sécurité élaborée et pilotée par le chef de circonscription

- Une plus grande latitude accordée aux chefs de service dans la définition de leur stratégie locale de sécurité.
- Un tableau de bord mis en place dans chaque CSP comme outil de pilotage reprenant les objectifs et les initiatives locales en matière de « PSQ ».

2. Un partenariat et une complémentarité renforcés entre les acteurs locaux de la sécurité :

- Un dialogue renforcé avec les maires

Polices municipales : poursuite de la coopération avec les PM de Castres et d'Albi. (réunions d'échanges hebdomadaires), armement des policiers municipaux d'Albi, expérimentation de caméras piéton, renouvellement de conventions de coordination(Saïx)...

Elaboration de diagnostics locaux à la sécurité (Réalmont) par les référents sûreté de la police et de la gendarmerie.

Développement de la vidéo-protection : la ville d'Albi a obtenu 210 000 € afin de contribuer à l'extension du périmètre communal vidéo-protégé, favorisant l'installation de 45 caméras supplémentaires en centre-ville notamment

- Des partenariats

- **Signature d'un protocole avec la CPAM** destiné à faciliter les recours contre les tiers en matière d'accident corporel de la circulation.

- **Mise en place d'un partenariat avec le bailleur social Tarn-Habitat :** échanges d'informations sur le remisage dans les parties communes des immeubles de deux-roues ou de quads susceptibles d'être volés et utilisés dans le cadre de rodéos...

3- Une plus grande disponibilité et accessibilité des policiers au service de la population et de ses attentes :

- **Des patrouilles dédiées à la PSQ** sont quotidiennement organisées par les CSP.

Exemple : Patrouilles VTT à Carmaux dédiées à la surveillance des secteurs pavillonnaires, aux contacts avec les commerçants...

- **Participation régulière à des réunions de quartier et partenariat avec les commerçants et leurs associations,**

- **Création d'outils numériques au service de la population** : ouverture d'un compte Facebook « La police du Tarn », d'une messagerie créée au commissariat de Mazamet destinée à recueillir les messages de la population.

Groupement de gendarmerie départementale du Tarn

1. La prévention et le partenariat :

- **La mise en place d'un gendarme référent pour chaque maire** de la zone gendarmerie est très favorablement accueillie. Les échelons territoriaux de commandement organisent et/ou participent régulièrement à des rencontres et réunions avec les élus.

- **Le dispositif de participation citoyenne est tout particulièrement suivi** chaque fois qu'une volonté locale et un territoire approprié est identifié.

- La **présence en milieu scolaire** (référent, prévention, piste scolaire,...etc) fait l'objet d'une attention particulière.

- La **cellule de prévention technique de la malveillance** (consultations, diagnostics, audits) est bien identifiée et très régulièrement sollicitée.

- **Les horaires d'accueil des unités font l'objet d'évaluations et d'adaptations** chaque fois que nécessaire.

- **La poursuite du travail de fond et d'accompagnement en vue du développement de la vidéoprotection**

- En fin d'année 2018, **des questionnaires** ont été soumis au public qui se présente en brigade, ainsi qu'aux maires.

2. Les services dédiés :

- Mise en place de **patrouilles (pédestres, VTT, véhicule) au plus près des « centres de vie » et des « évènements particuliers »**.

- La **coordination avec les polices municipales** se développe.

- La **logique de contrôle et de présence s'étend également aux lignes ferroviaires** du département.

3. Les nouvelles technologies :

- La **main courante gendarmerie est favorablement accueillie** par la population.

- La **brigade numérique** interagit avec la population et les unités de terrain. Le dispositif fait régulièrement l'objet d'information en direction de la population et des élus au niveau local.

- Le suivi et les **publications sur les réseaux sociaux ont été dynamisés** avec des messages « tout public » de différents types : information, alerte, prévention...

Priorités 2019

Poursuivre la lutte contre les cambriolages : développer des actions de prévention envers les particuliers, actualiser quotidiennement la sectorisation des patrouilles.

Intensifier la lutte contre les infractions liées aux stupéfiants : privilégier des investigations courtes permettant des actions « coup de poing » dans une logique de harcèlement des trafics visant à casser les dynamiques de constitution des filières.

Prévenir et lutter contre l'insécurité routière : poursuite des actions de prévention et de répression de la délinquance routière.

Une méthode : poursuivre le rapprochement population / élus / forces de l'ordre avec développement du contact quotidien et renforcer le partenariat en matière de lutte contre la délinquance :

- Systématisation du dialogue police nationale/police municipale -gendarmerie nationale/police municipale ; rénovation des conventions de coordination avec les polices municipales ; coopération avec les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance